République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 septembre 2018

~~~~

TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE BELARGA ET CAMPAGNAN. DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 septembre 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, Monsieur Claude Etaient présents ou CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. représentés : Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, Monsieur José MARTINEZ, M. Bernard GOUZIN -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON Madame Roxane MARC Ã M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN Ã Mme Agnès **Procurations:** CONSTANT, Madame Béatrice FERNANDO Ã Monsieur José MARTINEZ, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE Ã M. Philippe SALASC, Monsieur Henry MARTINEZ à M. Jean-Pierre PECHIN M. Gérard CABELLO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Mme Florence QUINONERO, Monsieur René GARRO Excusés: M. Maurice DEJEAN, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Absents: Jean-André AGOSTINI Quorum: 24 Pour 37 Présents : 31 Votants: 37 Contre 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2017-l-827 en date du 5 juillet 2017 portant constat de la substitution de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au SIVU assainissement Bélarga-Campagnan au 1er janvier 2018 ·

VU l'arrêté préfectoral n°2017-1-1434 du 19 décembre 2017 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et prévoyant en particulier l'exercice à compter du le janvier 2018 des compétences optionnelles eau potable et assainissement collectif,

VU le marché de maitrise d'œuvre complète attribué au bureau d'étude ENTECH le 23 mars 2017 par le Syndicat Intercommunale à Vocation Unique Assainissement Bélarga-Campagnan et transféré à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault le le janvier 2018,

VU le rapport d'avant-projet rédigé par le bureau d'étude ENTECH définissant les caractéristiques techniques et financières pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement des communes de Bélarga et Campagnan, VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 9 juillet 2018.

CONSIDERANT que le rapport d'avant-projet rendu en mars 2018 a permis de définir et de mettre en avant les points suivants :

- Présentation et diagnostic du réseau existant
- Présentation du programme de travaux
- Dimensionnement des ouvrages et particularités des travaux
- Coût de l'opération

CONSIDERANT que l'analyse de ce rapport a conduit à identifier des travaux prioritaires à réaliser sur le réseau d'assainissement sur la commune de Campagnan et Bélarga,

CONSIDERANT que l'estimation du coût global du projet s'élève à 265 055 € HT soit 318 066 € TTC, dont la décomposition est présentée en annexe,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée ci-dessus et de solliciter les demandes de subventions auprès des financeurs concernés : Département et Agence de l'eau,
- d'approuver le projet de plan de financement correspondant ci-annexé,
- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1774 le 25/09/18

Publication le 25/09/18

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 25/09/18

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20180924-lmc1107874-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Département de l'Hérault

Communauté de Communes Vallée de L'Hérault

Commune de Belarga et Campagnan

Travaux pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|--|--------------|-------|--|--------------|------|
| COUT DU PROJET: dépenses par poste | Montant HT | Part | SUBVENTIONS | Montant HT | Part |
| Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement | 236 000,00 € | | Département de l'Hérault | 79 516,50 € | 30% |
| | | | Agence de l' Eau RMC | 79 516,50 € | 30% |
| Sous total TRAVAUX | 236 000,00 € | 89,0% | Total des subventions | 159 033,00 € | 60% |
| Etudes préalables (géodetection, diagnostic HAP et amiante) | 7 900,00 € | | AUTOFINANCEMENT PAR CCVH | Montant HT | Part |
| Missions annexes au travaux (maitrise d'œuvre, CSPS, essais) | 21 155,00 € | | Communauté de Communes Vallée de l'Hérault | 106 022,00 € | 40% |
| Sous total ETUDES | 29 055,00 € | 11,0% | | | |
| TOTAL OPERATION € HT | 265 055,00 € | 100% | | 265 055,00 € | 100% |
| TVA 20% | 53 011,00 € | | | 53 011,00 € | |
| TOTAL OPERATION € TTC | 318 066,00 € | | | 318 066,00 € | |